



Commission des dynamiques territoriales

2222 - Fonds de développement urbain

Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de Saverne 2015-2020.

Rapport n° CP/2016/314

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a été appelé à participer aux nouveaux contrats de ville en tant que cosignataire, pour la période 2015-2020, conformément à la loi relative à la ville et à la cohésion urbaine qui a été promulguée le 21 février 2014.

Le Département du Bas-Rhin a adopté lors de son Assemblée plénière du 6 juillet 2015 le Contrat de Ville de Saverne pour la période 2015-2020. Ce contrat a été signé par le Département du Bas-Rhin et ses partenaires le 8 juillet 2015 à Saverne.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente e décider d'attribuer les participations financières du Département aux différentes actions pour lesquelles il a été sollicité, au titre du fonds de développement urbain, dans le cadre de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de Saverne.

Le Département du Bas-Rhin a adopté lors de son Assemblée plénière du 6 juillet 2015 le Contrat de Ville de Saverne pour la période 2015-2020. Ce contrat a été conclu par le Département du Bas-Rhin et ses partenaires le 8 juillet 2015 à Saverne.

Le Contrat de Ville constitue le cadre d'intervention de l'Etat et des collectivités et de ses partenaires signataires en faveur de la politique de la ville sur les « quartiers Est » de Saverne.

Pour rappel, les quartiers concernés comptent 1 470 habitants, soit 12,5% de la population savernoise, pour un revenu médian de 10 700 € / an.

Au titre de l'appel à projets 2016, 22 propositions d'actions ont été déposées par les porteurs de projets locaux. Suite à l'instruction de ces demandes et conformément aux orientations du comité technique réuni le 19 avril 2016 confirmées lors de la réunion du comité de pilotage du 2 mai 2016, il est proposé, après avis favorable de la Commission Territoriale Ouest du 23 mai 2016, de décider de financer 6 actions qui sont particulièrement cohérentes avec les interventions et les compétences du Département.

Cette proposition correspond à un montant global de 14 000 € et concerne les projets suivants:

- « Projet de lecture, d'écriture et de maîtrise des NTIC avec la bibliothèque municipale » porté par la bibliothèque municipale de la Ville de Saverne : montant proposé de 5 000 €.
- « Lutte contre les violences intrafamiliales – Permanence d'accès aux droits » porté par le CIDFF 67 : montant proposé de 800 €.
- « Action de mobilisation vers l'emploi » porté par le CIDFF 67 : montant proposé de 800 €.

- « Apprendre à vivre ensemble dans le respect, la tolérance, la responsabilité et s'ouvrir à l'art et à d'autres cultures » porté par l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE 67) et mené à l'école maternelle des Sources de Saverne : montant proposé de 700 €.
- « Maîtrise de la langue française » porté par le GRETA Nord Alsace : montant proposé de 4 800 €.
- « Action de mobilisation des jeunes perdus de vue vers l'emploi » porté par la mission locale de Saverne : montant proposé de 1 900 €.

Le tableau récapitulatif des subventions départementales proposées au titre de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de Saverne est annexé au présent rapport.

Il est précisé que l'intervention du Département pour les projets financés au titre des Contrats de Ville se fonde sur l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17683	65-6574-71	236 850,00 €	47 168,00 €	4 200,00 €
37207	65-65737-71	33 150,00 €	13 500,00 €	4 800,00 €
41911	65-65734-71	10 000,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au titre du fonds de développement urbain et dans le cadre de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de Saverne des subventions d'un montant total de 14 000 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY